Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_105-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2026

Convocations envoyées le : 16 juin 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 22 JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

29 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, MORISSON, GENTILINI, BEAUFOUR, ORE, PETIT, DOUCET.

4 absents ayant donné pouvoir :

Camille BUSSON	à Patricia GADIN
Bernard DOUADY	à Frédéric LECLERC
Claude GARCERA-TRIAY	à Esther PETIT
Claire GRESSIEUX	à Sophie DUMAGNOU

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Magali OTT – Frédéric LECLERC

DELIBERATION 2026-105 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE AUX SAPEURS POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur Frédéric LECLERC, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Au titre de la collaboration entre les services publics et dans le cadre de missions relevant de l'intérêt général, la commune met à disposition, à la demande des sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Montlouis-sur-Loire, des lignes d'eau au sein de la piscine municipale de Montlouis-sur-Loire.
Les sapeurs-pompiers souhaitent accéder à la piscine pour l'entrainement et la formation de ses personnels.

Les devoirs du sapeur-pompier sont multiples, il doit notamment maintenir une condition physique optimale, se former en continu, et assurer au minimum 900 heures d'activités par année.

Après avoir entendu Monsieur Frédéric LECLERC, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention entre la Ville de Montlouis-sur-Loire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours relative à la mise à disposition de la piscine municipale.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_105-DE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa bonne exécution.

DECIDE qu'il sera appliqué la gratuité pour les sapeurs-pompiers du centre de secours de la Ville de Montlouis-sur-Loire lorsqu'ils utiliseront l'équipement aux heures d'ouverture au public. Ce nouveau tarif vient compléter la grille tarifaire existante.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 22 juin 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Magali OTT

Frédéric LECLERC

TRANSMIS au représentant de l'État le : 25 JUIN 2026
RECU par le représentant de l'État le : 25 JUIN 2026
PUBLIE le : 25 JUIN 2026
ACTE EXECUTOIRE